



N° 349-2023 VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux de terrassement pour renouvellement de vanne réseau gaz par l'entreprise SADE-CGTH, rue Margaine (au niveau du 13 rue Vauban) à Longwy, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la commune.

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Les 14, 15 et 19 Décembre 2023, l'entreprise SADE-CGTH est autorisée à occuper le domaine public aux droits des travaux. Le stationnement sera interdit dans cette rue du croisement avec la rue Vauban au croisement avec la rue Mercy, durant cette période. La circulation se fera sur chaussée rétrécie.

**ARTICLE 2 :** en plus de ce dispositif, deux à trois heures par jour cette rue sera barrée et la circulation y sera interdite.

**ARTICLE 3 :** la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 4 :** les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 5 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 7 :** conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 06 DECEMBRE 2023



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,

Sylvie BALON